

Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 14 mai 2020 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2020-2025 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR de Psychologie – Master Mention Psychologie

(Annexe validée par la CFVU le 22 Juin 2023)

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (Articles 9)

Pour l'ensemble des enseignements (EC), il peut être proposé à l'étudiant soit un contrôle continu, soit un contrôle terminal, soit une combinaison des deux.

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (Article 9 et 14)

Certains étudiants en raison d'une activité professionnelle, de situations particulières notamment de handicap, d'engagement associatif et sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une adaptation des exigences d'assiduité (Article 13 des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2025).

A l'exception de ces étudiants, il sera requis une assiduité (présence obligatoire) aux EC suivants :

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA2ED08	EC 2 : Approfondissement méthodologique	12h

Master 2 :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA3ED26	EC1 : Déontologie	6h
DPA3ED27	EC2 : Evaluation et prévention des conduites suicidaires	6h
DPA4ED14	EC1 : Pratiques innovantes en neuropsychologie – Conférences professionnelles	12h

- Master 1 Mention Psychologie - Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
UE 2 : Approches sociocognitives : jugement et cognition		
DPA1ED26	EC1 : Jugement social	12h
DPA1ED27	EC2 : Cognition sociale	12h
UE 3 : Représentations sociales		
DPA1ED28	EC1 : Processus et structure	12h
DPA1ED29	EC2 : Contexte d'application	12h
UE 4 : Communication et langage		
DPA1ED30	EC1 : Langage et persuasion	12h
DPA1ED31	EC2 : Communication verbale et non verbale	12h
UE 6 : Identité sociale		
DPA2ED12	EC1 : Perspectives fondamentales	12h
DPA2ED13	EC2 : Recherches appliquées	12h
UE 7 : Psychologie sociale de la santé		
DPA2ED14	EC1 : Approche psychosociale du rapport à la santé	12h
DPA2ED15	EC2 : Prévention et promotion de la santé	12h
UE 8 : Psychologie sociale du travail : conflits et changements		
DPA2ED16	EC1 : Origines psychosociales des conflits	12h
DPA2ED17	EC2 : Gestion des conflits et changement	12h
UE 9 : Stage et mémoire de recherche		
DPA2ES05	EC1 : Suivi de stage	21h
DPA2EM05	EC2 : Mémoire de recherche	36h

3 – Modalités d'organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master (Article 15)

Les sessions sont annuelles.

Un jury se réunit à l'issue de l'année d'études. La session de seconde chance a lieu après la délibération du jury et la communication des résultats.

Un jury final délibérant sur les résultats de première session et de seconde chance se réunit en fin d'année.

4 – Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

Pour l'ensemble des parcours du Master Mention Psychologie, le mémoire de Master 1 et celui de Master 2 ne peut être soutenu qu'une seule fois (une seule session), excepté en Master 1 du parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles.

Liste des EC n'ouvrant pas droit à la seconde chance :

- Parcours Psychologie Clinique et Psychothérapies :

Master 1 : EC : Séminaire de recherche et Mémoire (DPA2EM02)

Master 2 : EC : Mémoire (DPA4EM02)

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : EC : Séminaire de recherche et Mémoire (DPA2EM03)

Master 2 : EC : Mémoire (DPA4EM03)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 2 : EC : Suivi de Mémoire (DPA4EM04)

- Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Master 1 : EC : Mémoire de Recherche (DPA2EM05)

Master 2 : EC : Mémoire et suivi méthodologique (DPA4EM05)

- Parcours Psychologie de la Cognition

Master 1 : EC : Mémoire et suivi de Mémoire (DPA2EM06)

Master 2 : EC : Mémoire et suivi de Mémoire (DPA4EM06)

- Parcours Ergonomie, Travail, Formation et Vie Quotidienne

Master 1 : EC : Mémoire et suivi méthodologique (DPA2EM01)

Master 2 : EC : Mémoire et suivi méthodologique (DPA4EM01)

5 – Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance (Article 16)

(Il s'agit généralement de la note du contrôle terminal et dans certains cas la moyenne entre la note du contrôle continu et celle du contrôle terminal)

A l'issue de la session de seconde chance, la note prise en compte pour la délibération du jury final est la meilleure des notes obtenues par l'étudiant.

6 – Renonciation à la compensation (Article 16)

La date limite pour une demande de renonciation est fixée à 5 jours avant la tenue du jury.

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Les EC suivants donneront lieu à un résultat : ADM (Admis) ou AJ (Ajourné) :

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : EC2 : Approfondissement méthodologique (DPA23ED08)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 2 : EC2 : Préparation à la pratique professionnelle (DPA4ED19)

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Pour l'ensemble des 6 parcours du Master mention Psychologie, les UE et EC de Mémoire et Stage doivent être validés sans possibilité de compensation. Cela concerne précisément les UE ou EC suivantes :

- Parcours Psychologie Clinique et Psychothérapies :

Master 1 : UE 6 : Mémoire de recherche et stage (DPA2UMC6)

Master 2 : UE 6 : Stage et mémoire (DPA4UMC6)

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : UE 6 : Mémoire de recherche et supervision de stage (DPA2UMN6)

Master 2 : UE 6 : Mémoire et Stage (DPA4UMN6)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 1 : UE 6 : Mémoire de recherche et stage (DPA2UMD6)

Master 2 : UE 6 : Mémoire et stage (DPA4UMD6)

- Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Master 1 : UE 9 : Stage et mémoire de recherche (DPA2USS8)

Master 2 : EC Stage et suivi de stage (DPA4ES05) et EC Mémoire et suivi méthodologique (DPA4EM05) (UE 7)

- Parcours Psychologie de la Cognition

Master 1 : EC Stage et suivi de Stage (DPA2ES06) et EC Mémoire et suivi de Mémoire (DPA2EM06) (UE 6)

Master 2 : UE 5 : Stage et Mémoire (DPA4UM05)

- Parcours Ergonomie, Travail, Formation et Vie Quotidienne

Master 1 : EC Mémoire et suivi méthodologique (DPA2EM01) et EC Conduite et démarche de recherche et d'intervention : encadrement du stage (DPA2ES01)

Master 2 : UE 7 : Conduire une intervention en ergonomie (DPA4UME7)

En raison de la responsabilité inhérente à l'usage du titre professionnel de psychologue et d'ergonome, certains EC ou UE fondamentaux indispensables à la qualité de la future activité de l'étudiant se doivent, à titre dérogatoire, d'être acquis sans compensation. La liste en est la suivante :

- Parcours Psychologie Clinique et Psychothérapies :

Master 1 : UE 3 Fondations cliniques (DPA1UDC2)

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : EC Neuroanatomie fonctionnelle et clinique (DPA1ED17) et EC Évaluation neuropsychologique 1 (DPA2ED06)

Master 2 : EC Évaluation neuropsychologique 2 (DPA3ED29 et DPA3ED30)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 1 : UE 3 : Fondamentaux (DPA1UDD2)

Master 2 : UE 3 : Troubles du développement (DPA3UDD3)

- Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Master 2 : EC Analyse des données : comparaison de modèles (DPA3ED43) et EC Ingénierie psychosociale (DPA4ED21)

- Parcours Ergonomie, Travail, Formation et Vie Quotidienne

Master 1 : EC Recueil, traitement et analyse des données (DPA1ED05) ; EC Analyse systémique des ressources et de l'activité (DPA1ED06)

Master 2 : EC Conditions de travail, risques & santé au travail (DPA4ED01) ; EC Nouvelles formes d'organisation (DPA4ED02)

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (Article 22)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

Lorsqu'un EC n'a pas été acquis à l'issue de l'année universitaire, l'étudiant doit s'y réinscrire en priorité l'année suivante, excepté pour l'EC Mémoire de tous les parcours (sauf pour le parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles pour lequel l'étudiant pourra s'y réinscrire) - Cf. point 4.

10b – Poursuite d'études au niveau supérieur au sein du cursus de master (Article 23)

(A l'issue de l'année de M1 : simple redoublement, redoublement avec passage conditionnel en M2 (AJAC), redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits. Si la deuxième ou la troisième option est retenue, précisez le nombre minimum requis de crédits ECTS validés en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

L'étudiant doit avoir acquis un minimum de 48 ECTS pour être autorisé à s'inscrire dans le niveau supérieur à l'issue de la session de seconde chance.

Parmi les EC validés permettant l'acquisition de ces crédits doivent obligatoirement figurer les EC requérant une validation sans possibilité de compensation (cf. point 8 de la présente annexe).

L'étudiant ayant acquis 48 ECTS selon les conditions décrites ci-dessus se réinscrira en Master 1 mais sera autorisé à suivre, en crédit, des EC au niveau supérieur (Master 2)